

Délibérations du 17.09.2019

**Considérant que le quorum n'a pas été constaté lors de la CFVU du 11 septembre, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire s'est réunie le 17 septembre 2020, à 9h.**

Sous la présidence de Marie-Karine LHOMMÉ, Vice-Présidente chargée de la formation et de la vie étudiante

**Vu** le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

**Vu** les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ;

**Prend les délibérations suivantes :**

Membres en exercice : 37 membres, dont 36 membres en exercice

Quorum : 18 (pas de quorum requis pour cette séance car nouvelle convocation)

Présent.es et représenté.es en début de séance : 13, 14 après l'arrivée de Mme Escande Varniol à 9h44

Étaient présent.es :

**Marie-Karine LHOMMÉ**, Vice-présidente chargée de la formation et de la vie étudiante

**Collège A** : MIGUET Serge, SIMONIAN Stéphane

**Collège B** : DE HOYOS José-Carlos, VERCHER Elisabeth, LEROY Tanguy, ESCANDE-VARNIOL Marie-Cécile

**Collège BIATSS** : DANIERE Kim

**Usagers/ères** : GOMES NUNES Angela

**Membre avec voix consultative** : THOMAS Stéphanie

**Représenté.es** : BOEHM Isabelle, DUMONT Erica, RICHARD Stéphane, LEJOT Stéphane

**Invité.es** : DE LA ROCHEGONDE Arnaud

**Invitées permanentes** : LOBRY Cathy, DESPRAT Valérie

<b>Echanges et informations</b>				
<b>01.01 Actualités de l'établissement</b>				
<p>C'est une rentrée essentiellement en présentiel qui n'aurait pu avoir lieu sans le travail intense des services et des composantes, à la fois sur le planning et la saisie des salles mais aussi au niveau des équipements des salles et amphithéâtres.</p> <p>Le service planning a besoin que les composantes, qui ne l'ont pas encore fait, rendent les salles qu'elles n'utilisent pas. Cela empêche le service planning d'affecter des salles aux composantes.</p> <p>La mise en place du système Ubcast dans les amphithéâtres, les pictogrammes sur les chaises pour signaler la distance à respecter, l'installation des paquets de lingettes et de gel hydro alcoolique dans les salles de cours et amphis est bientôt achevé.</p>				

**Direction de la formation et de la vie étudiante**

**Service des études**

**Campus Berges du Rhône**

18 quai Claude Bernard – F69365 Lyon cedex 07

Téléphone : +33 (0)4 78 69 70 82

<http://www.univ-lyon2.fr>

La rentrée a eu lieu pour les étudiant.es de 1<sup>ère</sup> année de Licence et pour certaines formations de Master (notamment en Formation Continue).

Les inscriptions administratives sont encore ouvertes et la phase complémentaire de Parcoursup se terminera le 24 septembre prochain. Les saisines pour l'accès en Master 1<sup>ère</sup> année sont en cours. Il y en a d'ailleurs de plus en plus chaque année. C'est une procédure qui prend du temps. Une réflexion est en cours sur cette procédure au Ministère.

En lien avec les inscriptions administratives, il y a actuellement un mouvement des « sans facs » et des « sans papiers » qui regroupent des étudiant.es réclamant une inscription à l'université Lyon 2. Les dossiers sont reçus par la présidence. Des délégations des « sans facs » et des « sans papiers » ont été reçues. Certains dossiers pourront être traités via les saisines du rectorat ou par la phase complémentaire de Parcoursup. Pour les dossiers qui n'aboutiraient pas, le rectorat sera saisi et aidera l'université pour trouver des solutions pour les candidat.es.

Une représentante des usagers souhaite pouvoir être informée de la date prévue pour la tenue de la commission avec le rectorat et la présidence. Elle veut également faire part d'une motion aux membres de la CFVU en fin du point d'actualité. Il faut soutenir les étudiant.es qui sont en attente d'une inscription.

Elle demande pourquoi les travaux de rénovation des salles et amphis n'ont pas été décalés pour laisser libres les locaux pour la rentrée et éviter les cours en ligne.

La vice-présidente indique que la commission pourrait avoir lieu après la fin de la phase complémentaire de Parcoursup car cela pourrait régler des situations pour les L1. La saisine pour les Masters se terminera en octobre.

Il y a eu du retard dans les travaux à cause du confinement. Ces rénovations sont financées par le plan campus et tenues sur un calendrier précis. Le plan campus est piloté par l'UDL, Lyon 2 n'est pas maître du calendrier.

Pour les cours à distance, le SPS est saisi par des enseignant.es pour les aider à optimiser leurs cours. La question de la propriété intellectuelle a été posée et discutée pendant les Groupes de Travail avant la fermeture estivale. La copie des fichiers d'Ubcast est plus difficile que via une autre application. Les enseignant.es ont la possibilité de mettre leurs cours sous licence Creative Common.

Un représentant souhaite savoir si lorsqu'un cours n'a pas de salle attribuée, l'outil de réservation des salles indique automatiquement que le cours est en distanciel. Il demande également comment le planning attribue les salles aux composantes, avec quelle priorité car il faudrait que les enseignant.es qui ont fait l'effort d'hybrider leurs cours puissent bénéficier en priorité de salles pour leurs cours en présentiel.

La vice-présidente répond que certaines composantes n'ont pas restitué les salles de leur périmètre ce qui bloque le planning pour attribuer des salles aux composantes qui en ont besoin.

En M1, certain.es enseignant.es ne souhaitent pas hybrider leurs cours alors qu'ils/elles ont une contrainte de jauge de salle. Une représentante enseignante demande si des heures sont prévues pour rémunérer le travail supplémentaire engendré par la mise en ligne de cours. De plus, elle estime que la qualité pédagogique va être dégradée pour les étudiant.es avec la mise en ligne des contenus plutôt que le présentiel.

La vice-présidente rappelle la mise en place d'un réseau « hybridation » dans les composantes. Les membres du réseau se réunissent régulièrement pour faire remonter les dysfonctionnements et proposer des solutions.

Pour l'hybridation, il y a un volume d'heure attribué par CM/TD et l'enseignant.e le répartit comme il/elle le souhaite. Par hybridation, on comprend une partie du cours en présentiel et une partie à distance.

Un référentiel est prévu pour les référent.es « hybridation » mais pas de référentiel pour la mise en ligne des cours par l'enseignant.e.

Nous pouvons accompagner la mise en ligne, la création des cours mais il n'y a pas de moyens supplémentaires. Le SPS a été renforcé pour aider les enseignant.es.

Une représentante du collège usagers ajoute que le problème est l'accès au numérique. Il n'y a pas d'interaction avec les enseignant.es en direct.

La vice-présidente rappelle que le choix de l'université Lyon 2 est de privilégier le présentiel autant que possible.

Un représentant enseignant pense que la qualité de l'enseignement à distance n'est pas aussi bonne qu'en présentiel surtout lorsque la formation n'a pas été pensée pour la distance. Enseigner avec les masques est très compliqué. Il demande si des kits de protection sanitaire ont été prévus en fonction des profils.

La vice-présidente explique que le port du masque est obligatoire, et ce quelle que soit la distance entre les personnes. La visière n'est pas suffisante, il faut aussi porter un masque. Les plexiglas ont été mis en

<p>place pour les services qui accueillent du public, pas pour les salles de cours.</p> <p>Des représentant.es enseignant.es signalent que certaines salles de cours, notamment sur le campus PDA, ne peuvent pas être aérées.</p> <p>La vice-présidente invite la représentante des usager.es à lire la motion :</p> <p>Motion : « <i>La CFVU est soucieuse du sort des nombreuses personnes recensées par le travail des organisations étudiantes qui se retrouvent sans affectation dans l'enseignement supérieur en cette année 2020. La CFVU souhaite attirer l'attention de Mme Dompnier sur le droit à la poursuite d'études et de tout mettre en œuvre pour trouver des solutions satisfaisantes pour les recalés de Parcoursup, d'Ecandidat et Etudes en France. Encore dernièrement, Mme Vidal, Ministre de l'ES, a affirmé qu'aucune candidature ne se retrouverait sans affectation. Il est donc de la responsabilité de la Présidente d'inscrire les sans facs tout en interpellant le Ministère sur les manques cruels de moyens dans les universités.</i> »</p> <p>La vice-présidente propose aux membres de voter pour indiquer s'ils/elles veulent reprendre cette motion et la retravailler.</p> <p>Les membres estiment que cette motion ne peut être proposée en l'état mais ne proposent pas de la retravailler pour la présenter.</p>				
<b>Règlement d'études du CIEF</b>				
<p><b>02.01. – Règlement d'études du CIEF 2020/2021</b></p> <p>La direction du CIEF a souhaité modifier le règlement des études en ajoutant l'article 6 signalant que le règlement pourra être adapté si des conditions extraordinaires l'imposaient. Dans ce cas, une annexe sera établie.</p>				
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.es : 13 Vote 02.01 - Adoption</p>	Pour 12	Contre	Abst	NPPV 1
<b>Règlement d'études du DAEU</b>				
<p><b>03.01. – Règlement d'études du DAEU 2020/2021</b></p> <p>La modification principale du règlement actuel est opérée sur la session de rattrapage. La meilleure note des 2 sessions sera désormais prise en compte.</p> <p>Le règlement a été modifié dans son article 3 en supprimant les informations relatives à la composition du dossier de candidature.</p>				

Toutes indications de mois précis pour les périodes d'examens ont été supprimées afin que des modifications de calendrier n'entraînent pas automatiquement la modification du présent règlement.				
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 13 Votes 03.01- Adoption	Pour Unanimité	Contre	Abst	NPPV
<b>Règlement généraux de scolarité – Annexe 4 Césure</b>				
<p><b>04.01 Annexe 4 Césure des règlements généraux de scolarité</b></p> <p>Les règlements généraux de scolarité ont été présentés à la CFVU de juillet. Il manquait l'annexe relative à la Césure car les modifications n'étaient pas terminées. Elle a été légèrement modifiée avec la mise à jour des références aux arrêtés ainsi que l'ajout du rôle du SCUIO-IP dans la procédure.</p> <p>La DFVE réfléchit à une autre procédure pour l'examen des demandes de césure avec la mise en place d'une commission qui étudiera les demandes. Pour cette année, il n'y a pas de modification. La composition de la commission sera présentée en CFVU et discutée en 2021.</p> <p>Un bilan est fait chaque année et présenté à la CFVU. En 2019/2020, il y avait environ 200 demandes de césure.</p>				
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 13 Votes 04.01 – Adoption	Pour 12	Contre 1	Abst	NPPV

Fait à Lyon, le 17.09.2019

**Marie-Karine LHOMMÉ**

Vice-Présidente chargée de la formation et de la vie étudiante

